



## **AVIS PUBLIC**

### **ADOPTION DU RÈGLEMENT 313-87-2021**

**AVIS PUBLIC** est donné de ce qui suit:

- 1- Lors d'une séance ordinaire tenue le 17 mai 2021, le conseil a adopté le règlement numéro 313-87-2021, règlement modifiant le règlement de zonage n° 313-1992 tel que déjà amendé, en vue d'ajouter des dispositions particulières à l'implantation de bâtiments complémentaires, de piscines et de bains à remous (spa) pour un usage du groupe « habitation » de quatre (4) logements et moins dont les unités de logements sont divisées par un lotissement vertical (condominium).
- 2- Le certificat de conformité de la Municipalité régionale de comté de Joliette a été émis en date du 9 juin 2021.
- 3- Le règlement numéro 313-87-2021 entre en vigueur conformément à la Loi.

**DONNÉ à SAINT-PAUL, ce NEUVIÈME jour du mois de JUIN deux mille vingt et un.**

Directeur général et secrétaire-trésorier

M<sup>e</sup> Richard B. Morasse, MBA, avocat